



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2020/MARS/018</b>	<b>OBJET :</b>  ADHESION DE LA COMMUNE DE NANGIS AU COLLECTIF SCENES 77
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 02/03/2020	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 24/02/2020	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 09/03/2020	

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 février 2020.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Danièle BOUDET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Claude GODART
- Virginie SALITRA représentée par Anne-Marie OLAS
- Michel VEUX représenté par Roger CIPRÈS
- Stéphanie SCHUT représentée par Angélique RAPPAILLES

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT la création de l'association « Le Collectif Scènes 77 » ayant pour objectif de mutualiser les expertises, transmettre des pratiques professionnelles, valoriser des savoir-faire, soutenir, développer et accompagner des projets artistiques et culturels,

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de Nangis d'adhérer à cette association afin de faciliter l'élaboration de sa programmation culturelle et d'enrichir sa politique culturelle,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE l'adhésion à l'association « Le Collectif Scènes 77 ».

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Monsieur le maire, ou son adjointe en charge de la Culture et du Souvenir, à signer le formulaire d'adhésion et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 mars 2020

Le Maire,

Michel **BILLOUT**



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200305-2020-MARS-018-  
DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020